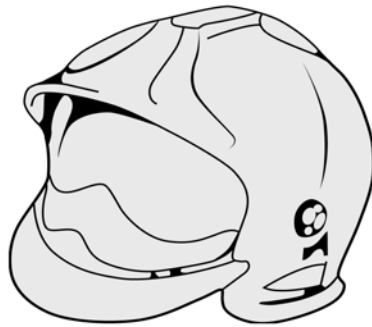


RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

(Article R 1424-17 du code général des collectivités territoriales)



N° 2007-18

ANNEE 2007

Edition du 19 décembre 2007

7, rue Vincent Chevard – 28000 CHARTRES
Tél : 02 37 91 88 88 – Fax : 02 37 34 21 47

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N° 2007-18

*Les annexes mentionnées dans les extraits de délibérations sont consultables
à la direction du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir*

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 DECEMBRE 2007

2007 – 053 - Approbation de procès-verbal	4
2007 – 054 – Réforme et cession d'actifs.....	5
2007 – 055 – Liste des matériels de moins de 500 € à acquérir en investissement	6
2007 – 056 – Demande de subventions FAI – Année 2008.....	7
2007 – 057 – Suppressions et créations de postes	9
2007 – 058 – Renfort en personnel – Année 2008.....	11
2007 – 059 – Journée « solidarité »	12
2007 – 060 – Remise gracieuse	14
2007 – 061 – Loyers des SPV logés – Année 2008.....	15
2007 – 062 – Conventions annuelles de financement – Année 2008	17
2007 – 063 – Subventions versées par le SDIS – Année 2008	19
2007 – 064 – Neutralisation des amortissements des biens immobiliers.....	20
2007 – 065 – Budget primitif 2008.....	21
2007 – 066 – Elections 2008 – Renouvellement du conseil d'administration du SDIS	22
2007 – 067 – Définition du nombre de représentants titulaires aux CTP	24
2007 – 068 – Définition du nombre de représentants titulaires aux CHS.....	25

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU
14 décembre 2007**

**EXTRAITS DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU
SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
D'EURE ET LOIR**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 14 décembre 2007

OBJET

2007 – 053 - Approbation de procès-verbal

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 14 décembre 2007 à 15h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Billarand-Dauphin,

Mrs de Montgolfier, Boisard, Chevallier, Frard, Gigon, Perrot, Jaulneau, Sirdey, Sourisseau, Térouinard.

M. Bonissol donne pouvoir à M. Perrot

M. Fauve donne pouvoir à M. Jaulneau

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Leblond donne pouvoir à M. Sourisseau

M. Hamel donne pouvoir à M. De Montgolfier

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

Mme Santerre donne pouvoir à M. Sirdey

M. Vella donne pouvoir à M. Térouinard

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier

Absents, excusés :

Mme, Santerre

Mrs Hamel, Bonissol, Fauve, Gorges, Hériot, Huwart, Leblond, Lethuillier, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2007.

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 14 décembre 2007

OBJET

2007 – 054 – Réforme et cession d'actifs

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 14 décembre 2007 à 15h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Billarand-Dauphin,

Mrs de Montgolfier, Boisard, Chevallier, Frard, Gigon, Perrot, Jaulneau, Sirdey, Sourisseau, Térouinard.

M. Bonissol donne pouvoir à M. Perrot

M. Fauve donne pouvoir à M. Jaulneau

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Leblond donne pouvoir à M. Sourisseau

M. Hamel donne pouvoir à M. De Montgolfier

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

Mme Santerre donne pouvoir à M. Sirdey

M. Vella donne pouvoir à M. Térouinard

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier

Absents, excusés :

Mme, Santerre

Mrs Hamel, Bonissol, Fauve, Gorges, Hériot, Huwart, Leblond, Lethuillier, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 13 décembre 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise :

- la réforme et la sortie des actifs de l'ancienne remorque immatriculée 8200 QQ 28 ;
- la cession de ce même matériel, en l'état et sans garantie, à la société SAS Chartres poids lourds, au prix de 3 500 € HT, soit 4 186,00 € TTC, étant entendu que le matériel se trouve actuellement démonté dans ses ateliers et que le commissaire aux ventes de la direction nationale d'interventions domaniales (D.N.I.D.) n'est pas en mesure de garantir un prix de vente supérieur.

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-18 du : 19 décembre 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 17 décembre 2007

est exécutoire à la date du : 19 décembre 2007

Pour le président,
le directeur départemental

Colonel Didier Paris

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 14 décembre 2007

OBJET

2007 – 055 – Liste des matériels de moins de 500 € à acquérir en investissement

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 14 décembre 2007 à 15h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Billarand-Dauphin,

Mrs de Montgolfier, Boisard, Chevallier, Frard, Gigon, Perrot, Jaulneau, Sirdey, Sourisseau, Térouinard.

M. Bonissol donne pouvoir à M. Perrot

M. Fauve donne pouvoir à M. Jaulneau

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Leblond donne pouvoir à M. Sourisseau

M. Hamel donne pouvoir à M. De Montgolfier

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

Mme Santerre donne pouvoir à M. Sirdey

M. Vella donne pouvoir à M. Térouinard

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier

Absents, excusés :

Mme, Santerre

Mrs Hamel, Bonissol, Fauve, Gorges, Hériot, Huwart, Leblond, Lethuillier, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 13 décembre 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, valide la liste des matériels à acquérir en investissement jointe en annexe, complétée par le libellé suivant :

Matériels d'incendie et de secours :

- Lampes pour casque F1 et supports d'adaptation ;
- Gilets de commandement d'un montant unitaire supérieur à 75 € HT.

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-18 du : 19 décembre 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 17 décembre 2007

est exécutoire à la date du : 19 décembre 2007

Pour le président,
le directeur départemental

Colonel Didier Paris

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 14 décembre 2007

OBJET

2007 – 056 – Demande de subventions FAI – Année 2008

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 14 décembre 2007 à 15h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Billarand-Dauphin,

Mrs de Montgolfier, Boisard, Chevallier, Frard, Gigon, Perrot, Jaulneau, Sirdey, Sourisseau, Téroüinard.

M. Bonissol donne pouvoir à M. Perrot

M. Fauve donne pouvoir à M. Jaulneau

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Leblond donne pouvoir à M. Sourisseau

M. Hamel donne pouvoir à M. De Montgolfier

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

Mme Santerre donne pouvoir à M. Sirdey

M. Vella donne pouvoir à M. Téroüinard

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier

Absents, excusés :

Mme, Santerre

Mrs Hamel, Bonissol, Fauve, Gorges, Hériot, Huwart, Leblond, Lethuillier, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 13 décembre 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité :

- approuve la liste d'acquisition ci-dessous,
- approuve le financement reposant sur le FCTVA, les ressources propres du SDIS, le recours à l'emprunt le cas échéant et la subvention FAI sollicitée à hauteur de 30 %,
- autorise le SDIS à solliciter les subventions au titre du FAI 2008.

LISTE DES ACQUISITIONS :

- acquisition de 3 VSAV :	coût total =	255 000 € TTC
- acquisition d'un VLOG santé :	coût total =	100 000 € TTC
- acquisition d'une CEPOL :	coût total =	61 000 € TTC
- acquisition de 4 VL IAD :	coût total =	84 000 € TTC
- acquisition de 6 VL :	coût total =	84 000 € TTC
- acquisition de 2 VL ODG :	coût total =	46 000 € TTC

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-18 du : 19 décembre 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 17 décembre 2007

est exécutoire à la date du : 19 décembre 2007

Pour le président,
le directeur départemental

Colonel Didier Paris

- acquisition d'une RSR :	coût total =	40 000 € TTC
- acquisition de 9 MPR :	coût total =	225 000 € TTC
- acquisition de 2 VTU :	coût total =	70 000 € TTC
- acquisition de 2 VSD :	coût total =	200 000 € TTC
- acquisition de 2 FSR :	coût total =	500 000 € TTC
- acquisition de tuyaux :	coût total =	50 000 € TTC
- acquisition de lots de sauvetage :	coût total =	20 000 € TTC
- acquisition d'équipements de protection individuelle :	coût total =	100 000 € TTC
- acquisition de 18 consoles @cis pour les CS et CI :	coût total =	117 905 € TTC
- acquisition de 350 sélectifs :	coût total =	120 177 € TTC

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 14 décembre 2007

OBJET

2007 – 057 – Suppressions et créations de postes

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 14 décembre 2007 à 15h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Billarand-Dauphin,

Mrs de Montgolfier, Boisard, Chevallier, Frard, Gigon, Perrot, Jaulneau, Sirdey, Sourisseau, Téroinard.

M. Bonissol donne pouvoir à M. Perrot

M. Fauve donne pouvoir à M. Jaulneau

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Leblond donne pouvoir à M. Sourisseau

M. Hamel donne pouvoir à M. De Montgolfier

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

Mme Santerre donne pouvoir à M. Sirdey

M. Vella donne pouvoir à M. Téroinard

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier

Absents, excusés :

Mme, Santerre

Mrs Hamel, Bonissol, Fauve, Gorges, Hériot, Huwart, Leblond, Lethuillier, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 13 décembre 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise :

➤ la suppression d'un poste de major

➤ la création d'un poste de caporal

à compter 1^{er} janvier 2008, suite à l'admission à la retraite d'un agent du centre de secours principal de NOGENT LE ROTROU.

➤ la suppression de 4 postes de lieutenant

➤ la création de 4 postes de capitaine

à compter du 10 décembre 2007, quatre lieutenants ayant été reçus récemment au concours interne d'accès au grade de capitaine.

Suite à l'avis émis par la commission administrative paritaire sur les avancements de grades et de promotions internes des agents du S.D.I.S. le 29 novembre dernier, le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise :

➤ la suppression d'un poste de caporal
➤ la création d'un poste de sergent
à compter du 1er décembre 2007

➤ la suppression de	➤ la création de
14 postes de caporal.....	14 postes de sergent
3 postes d'adjoint administratif 1 ^{ère} classe.....	3 postes d'adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe
1 poste de rédacteur principal.....	1 poste de rédacteur chef
2 postes d'adjoint technique 2 ^{ème} classe	2 postes d'adjoint technique 1 ^{ère} classe
2 postes d'adjoint technique 1 ^{ère} classe.....	2 postes d'adjoint technique principal 2 ^{ème} classe
1 poste d'adjoint technique principal 2 ^{ème} classe...	1 poste d'adjoint technique principal 1 ^{ère} classe

à compter du 1er janvier 2008

➤ la suppression d'un poste de rédacteur
➤ la création d'un poste de rédacteur principal
à compter du 1er mai 2008

➤ la suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
➤ la création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe
à compter du 1er juillet 2008

➤ la suppression d'un poste de sergent
➤ la création d'un poste d'adjudant
à compter du 1er novembre 2008.

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 14 décembre 2007

OBJET

2007 – 058 – Renfort en personnel – Année 2008

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 14 décembre 2007 à 15h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Billarand-Dauphin,

Mrs de Montgolfier, Boisard, Chevallier, Frard, Gigon, Perrot, Jaulneau, Sirdey, Sourisseau, Térrouinard.

M. Bonissol donne pouvoir à M. Perrot

M. Fauve donne pouvoir à M. Jaulneau

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Leblond donne pouvoir à M. Sourisseau

M. Hamel donne pouvoir à M. De Montgolfier

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

Mme Santerre donne pouvoir à M. Sirdey

M. Vella donne pouvoir à M. Térrouinard

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier

Absents, excusés :

Mme, Santerre

Mrs Hamel, Bonissol, Fauve, Gorges, Hériot, Huwart, Leblond, Lethuillier, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 13 décembre 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité :

- confirme l'inscription de crédits au budget primitif 2008 pour permettre le recrutement de personnel temporaire, pour faire face éventuellement à des travaux exceptionnels, à l'absence prolongée d'un agent ou durant la période estivale,
- autorise le président à signer les contrats à intervenir dans le cadre de la grille de rémunération des emplois de la fonction publique territoriale au regard des emplois occupés.

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 14 décembre 2007

OBJET

2007 – 059 – Journée « solidarité »

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 14 décembre 2007 à 15h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Billarand-Dauphin,

Mrs de Montgolfier, Boisard, Chevallier, Frard, Gigon, Perrot, Jaulneau, Sirdey, Sourisseau, Térouinard.

M. Bonissol donne pouvoir à M. Perrot

M. Fauve donne pouvoir à M. Jaulneau

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Leblond donne pouvoir à M. Sourisseau

M. Hamel donne pouvoir à M. De Montgolfier

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

Mme Santerre donne pouvoir à M. Sirdey

M. Vella donne pouvoir à M. Térouinard

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier

Absents, excusés :

Mme, Santerre

Mrs Hamel, Bonissol, Fauve, Gorges, Hériot, Huwart, Leblond, Lethuillier, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 13 décembre 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, entérine les propositions suivantes pour l'année 2008 et pour les années à venir, dans le cadre de la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées :

- Pour les personnels en SHR toutes filières confondues (administrative, technique, sportive et sapeurs-pompiers professionnels) le lundi de Pentecôte sera considéré comme un jour férié non travaillé.
La journée de solidarité sera déduite des journées ARTT des agents travaillant sur une base de 39 heures par semaine.
Les agents travaillant sur une base de 35 heures hebdomadaires devront travailler l'équivalent d'une journée supplémentaire.
- Pour les sapeurs pompiers professionnels postés en CSP qui doivent réaliser, chaque année un équivalent de 1765 heures, le travail sera organisé comme habituellement.

- Pour les opérateurs du CTA/CODIS, le temps de travail est fixé à 1607 heures ; les opérateurs du CTA/CODIS travailleront comme habituellement.
- Pour les cadres permanents du CTA /CODIS, le temps de travail restera identique, soit 2287 heures de temps de présence réparties sur des périodes de 24 heures. Le travail sera organisé comme habituellement.
- Pour les sapeurs-pompiers volontaires, le lundi de Pentecôte étant un jour férié, il sera appliqué le taux horaire de rémunération afférent à ce jour.

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 14 décembre 2007

OBJET

2007 – 060 – Remise gracieuse

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 14 décembre 2007 à 15h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Billarand-Dauphin,

Mrs de Montgolfier, Boisard, Chevallier, Frard, Gigon, Perrot, Jaulneau, Sirdey, Sourisseau, Térouinard.

M. Bonissol donne pouvoir à M. Perrot

M. Fauve donne pouvoir à M. Jaulneau

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Leblond donne pouvoir à M. Sourisseau

M. Hamel donne pouvoir à M. De Montgolfier

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

Mme Santerre donne pouvoir à M. Sirdey

M. Vella donne pouvoir à M. Térouinard

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier

Absents, excusés :

Mme, Santerre

Mrs Hamel, Bonissol, Fauve, Gorges, Hériot, Huwart, Leblond, Lethuillier, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 13 décembre 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise la remise gracieuse de la somme de 83 € (titre de recettes n° 517/2005du 23/11/2005 émis suite à l'intervention des sapeurs pompiers le 11/07/05 pour un assèchement au 6 rue Pierre Mendès France à Chartres).

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 14 décembre 2007

OBJET

2007 – 061 – Loyers des SPV logés – Année 2008

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 14 décembre 2007 à 15h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Billarand-Dauphin,

Mrs de Montgolfier, Boisard, Chevallier, Frard, Gigon, Perrot, Jaulneau, Sirdey, Sourisseau, Térouinard.

M. Bonissol donne pouvoir à M. Perrot

M. Fauve donne pouvoir à M. Jaulneau

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Leblond donne pouvoir à M. Sourisseau

M. Hamel donne pouvoir à M. De Montgolfier

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

Mme Santerre donne pouvoir à M. Sirdey

M. Vella donne pouvoir à M. Térouinard

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier

Absents, excusés :

Mme, Santerre

Mrs Hamel, Bonissol, Fauve, Gorges, Hériot, Huwart, Leblond, Lethuillier, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 13 décembre 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve, pour l'année 2008, les remboursements des loyers des sapeurs pompiers volontaires logés dans les centres de secours, comme suit :

CS/CSP	Nombre de logements	Types	Date installation	Occupants	A payer 1er semestre 2008	A payer 2ème semestre 2008
ARROU	1	5	08/12/79	Lieutenant GAUTHIER Jean Pierre	1 813,00 €	1 813,00 €
LA FERTE VIDAME	2	4	01/05/86 01/08/89	Caporal/Chef FERON Arnault Sapeur 1ère classe TETON Philippe	3 060,00 €	3 060,00 €
ORGERES EN BEAUCE	1	4	01/01/85	Lieutenant BOURGEVIN Thierry	1 530,00 €	1 530,00 €
OUARVILLE	1	4	01/08/85	Adjudant/Chef CLAVIER Gérard	1 530,00 €	1 530,00 €
ST REMY SUR AVRE	1	5	01/02/86	Lieutenant FOUGERAY Michel	1 813,00 €	1 813,00 €
TOTAL SEMESTRIEL	6				9 746,00 €	9 746,00 €
TOTAL ANNUEL					19 492,00 €	

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-18 du : 19 décembre 2007
transmise au contrôle de la légalité le : 17 décembre 2007
est exécutoire à la date du : 19 décembre 2007

Pour le président,
le directeur départemental

Colonel Didier Paris

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 14 décembre 2007

OBJET

2007 – 062 – Conventions annuelles de financement – Année 2008

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 14 décembre 2007 à 15h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Billarand-Dauphin,

Mrs de Montgolfier, Boisard, Chevallier, Frard, Gigon, Perrot, Jaulneau, Sirdey, Sourisseau, Térouinard.

M. Bonissol donne pouvoir à M. Perrot

M. Fauve donne pouvoir à M. Jaulneau

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Leblond donne pouvoir à M. Sourisseau

M. Hamel donne pouvoir à M. De Montgolfier

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

Mme Santerre donne pouvoir à M. Sirdey

M. Vella donne pouvoir à M. Térouinard

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier

Absents, excusés :

Mme, Santerre

Mrs Hamel, Bonissol, Fauve, Gorges, Hériot, Huwart, Leblond, Lethuillier, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 13 décembre 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise, dans le cadre des conventions annuelles de financement 2008, le remboursement de leurs dépenses de fonctionnement aux communes suivantes, étant précisé que depuis la mise en place de la départementalisation, le S.D.I.S. rembourse aux communes sièges d'un centre de première intervention les dépenses afférentes au fonctionnement, dans la limite d'un plafond déterminé en 2006 sur le minimum de la moyenne des dépenses de la commune sur les exercices 2001 à 2003 et de la dotation de 300 € par sapeur pompier volontaire. De plus, pour 2008, le même taux de progression que celui retenu pour 2007 a été conservé, soit 2 %.

Remboursement maximal autorisé en 2007	Taux de majoration	Remboursement maximal autorisé en 2008
36 229,17 €	2 %	36 953,75 €

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-18 du : 19 décembre 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 17 décembre 2007

est exécutoire à la date du : 19 décembre 2007

Pour le président,
le directeur départemental

Colonel Didier Paris

CPI	Montant maximal retenu pour les dépenses indirectes du Service Départemental d'Incendie 2007	Montant maximal retenu pour les dépenses indirectes du Service Départemental d'Incendie 2008 Montant majoré de 2%
Amilly	2 355,83	2 402,95
Aunay sous Auneau	2 809,08	2 865,26
Authueil	578,89	590,47
Berchères saint Germain	2 045,77	2 086,69
Broue	738,36	753,13
Charbonnières	1 564,53	1 595,82
Chaudon	368,56	375,93
Coltainville	1 436,84	1 465,58
Combres	906,58	924,71
Cormainville	629,99	642,59
Coulombs	2 184,84	2 228,54
Courtalain	2 496,96	2 546,90
Dampierre sous Brou	1 239,61	1 264,40
Ecrosnes	1 214,53	1 238,82
Gommerville	1 688,36	1 722,13
Gouillons	460,41	469,62
Laons	2 091,56	2 133,39
Levesville la Chenard	237,92	242,68
Moriers	484,26	493,95
Neuvy en Beauce	565,42	576,73
Oinville saint Liphard	803,98	820,06
Ollé	242,96	247,82
Pierres	2 357,16	2 404,30
Prasville	1 436,61	1 465,34
Pré saint Martin	241,94	246,78
Roinville sous Auneau	375,64	383,15
Rouvray saint Denis	1 157,29	1 180,44
Santilly	169,87	173,27
Soizé	206,30	210,43
Thimert Gâtelles	461,83	471,07
Ver les Chartres	804,57	820,66
Villiers le Morhier	1 872,72	1 910,17
TOTAL	36 229,17	36 953,75

Soit pour l'année 2008 :

32 Conventions annuelles de financement

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-18 du : 19 décembre 2007
transmise au contrôle de la légalité le : 17 décembre 2007
est exécutoire à la date du : 19 décembre 2007

Pour le président,
le directeur départemental

Colonel Didier Paris

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 14 décembre 2007

OBJET

2007 – 063 – Subventions versées par le SDIS – Année 2008

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 14 décembre 2007 à 15h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Billarand-Dauphin,

Mrs de Montgolfier, Boisard, Chevallier, Frard, Gigon, Perrot, Jaulneau, Sirdey, Sourisseau, Térouinard.

M. Bonissol donne pouvoir à M. Perrot

M. Fauve donne pouvoir à M. Jaulneau

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Leblond donne pouvoir à M. Sourisseau

M. Hamel donne pouvoir à M. De Montgolfier

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

Mme Santerre donne pouvoir à M. Sirdey

M. Vella donne pouvoir à M. Térouinard

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier

Absents, excusés :

Mme, Santerre

Mrs Hamel, Bonissol, Fauve, Gorges, Hériot, Huwart, Leblond, Lethuillier, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 13 décembre 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise le versement des subventions suivantes, d'un montant total de 80 562 €, au titre de l'exercice 2008 :

- Union départementale des sapeurs pompiers d'Eure et Loir :	46 200 €
- Œuvre des pupilles :	2 142 €
- Association des anciens sapeurs pompiers d'Eure et Loir :	870 €
- Association des jeunes sapeurs pompiers d'Eure et Loir :	12 200 €
- Union régionale des sapeurs pompiers :	1 100 €
- Amicale des personnels de la direction :	18 050 €

Les crédits nécessaires ont été inscrits à l'article 6574 du budget primitif.

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-18 du : 19 décembre 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 17 décembre 2007

est exécutoire à la date du : 19 décembre 2007

Pour le président,
le directeur départemental

Colonel Didier Paris

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 14 décembre 2007

OBJET

2007 – 064 – Neutralisation des amortissements des biens immobiliers

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 14 décembre 2007 à 15h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Billarand-Dauphin,

Mrs de Montgolfier, Boisard, Chevallier, Frard, Gigon, Perrot, Jaulneau, Sirdey, Sourisseau, Térouinard.

M. Bonissol donne pouvoir à M. Perrot

M. Fauve donne pouvoir à M. Jaulneau

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Leblond donne pouvoir à M. Sourisseau

M. Hamel donne pouvoir à M. De Montgolfier

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

Mme Santerre donne pouvoir à M. Sirdey

M. Vella donne pouvoir à M. Térouinard

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier

Absents, excusés :

Mme, Santerre

Mrs Hamel, Bonissol, Fauve, Gorges, Hériot, Huwart, Leblond, Lethuillier, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 13 décembre 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise la neutralisation budgétaire totale des amortissements pour l'exercice 2008, ce qui permet de limiter le niveau du contingent à appeler. Une dotation de 275 000 € est inscrite à cet effet au budget primitif 2008.

Ce montant pourra être révisé après communication par le conseil général des opérations terminées d'ici à la fin de l'exercice 2007.

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 14 décembre 2007

OBJET

2007 – 065 – Budget primitif 2008

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 14 décembre 2007 à 15h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Billarand-Dauphin,

Mrs de Montgolfier, Boisard, Chevallier, Frard, Gigon, Perrot, Jaulneau, Sirdey, Sourisseau, Térouinard.

M. Bonissol donne pouvoir à M. Perrot

M. Fauve donne pouvoir à M. Jaulneau

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Leblond donne pouvoir à M. Sourisseau

M. Hamel donne pouvoir à M. De Montgolfier

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

Mme Santerre donne pouvoir à M. Sirdey

M. Vella donne pouvoir à M. Térouinard

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier

Absents, excusés :

Mme, Santerre

Mrs Hamel, Bonissol, Fauve, Gorges, Hériot, Huwart, Leblond, Lethuillier, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 13 décembre 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2008 joint en annexe.

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 14 décembre 2007

OBJET

2007 – 066 – Elections 2008 – Renouvellement du conseil d'administration du SDIS

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 14 décembre 2007 à 15h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Billarand-Dauphin,

Mrs de Montgolfier, Boisard, Chevallier, Frard, Gigon, Perrot, Jaulneau, Sirdey, Sourisseau, Térouinard.

M. Bonissol donne pouvoir à M. Perrot

M. Fauve donne pouvoir à M. Jaulneau

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Leblond donne pouvoir à M. Sourisseau

M. Hamel donne pouvoir à M. De Montgolfier

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

Mme Santerre donne pouvoir à M. Sirdey

M. Vella donne pouvoir à M. Térouinard

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier

Absents, excusés :

Mme, Santerre

Mrs Hamel, Bonissol, Fauve, Gorges, Hériot, Huwart, Leblond, Lethuillier, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 13 décembre 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

afin que M. le préfet puisse prendre toutes les dispositions et arrêtés nécessaires à l'organisation de du renouvellement de l'assemblée délibérante du SDIS, le conseil d'administration, à l'unanimité, et en application de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, fixe :

- le nombre de membres composant le conseil d'administration à **15**
- le nombre de sièges attribués au département à **9**
- le nombre de sièges attribués au collège des communes et EPCI à **6**, répartis comme suit :
 - **4** sièges pour les représentants des communes
 - **2** sièges pour les représentants des EPCI.

Les représentants du département sont élus au scrutin de liste à un tour par le conseil général, en son sein.

Il est attribué à la liste qui a obtenu le plus de voix un nombre de sièges égal à la moitié du nombre de sièges à pourvoir arrondi, le cas échéant, à l'entier supérieur. Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne.

Les représentants des établissements publics de coopération intercommunale sont élus par les présidents des EPCI au scrutin proportionnel au plus fort reste parmi les membres des organes délibérants, les maires et les adjoints aux maires des communes membres.

Les représentants des communes hors EPCI sont élus par les maires de ces communes parmi les maires et adjoints aux maires de celles-ci au scrutin proportionnel au plus fort reste.

Les représentants du conseil général, des EPCI et des communes sont élus dans les 4 mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

La loi n° 2004-811 du 13 août 2004 ayant supprimé la référence aux contributions financières, le nombre de suffrages dont dispose chaque maire d'une part, et chaque président d'EPCI, d'autre part, au sein de leur collège électoral respectif, est proportionnel à la population de la commune ou des communes composant l'EPCI. Ce nombre est fixé par arrêté du représentant de l'Etat dans le département. La population prise en compte est la population DGF 2007 qui correspond à celle utilisée pour le calcul du contingent 2008.

Il est retenu 1 voix par tranche de 100 habitants, arrondie à la centaine supérieure.

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 14 décembre 2007

OBJET

2007 – 067 – Définition du nombre de représentants titulaires aux CTP

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 14 décembre 2007 à 15h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Billarand-Dauphin,

Mrs de Montgolfier, Boisard, Chevallier, Frard, Gigon, Perrot, Jaulneau, Sirdey, Sourisseau, Térouinard.

M. Bonissol donne pouvoir à M. Perrot

M. Fauve donne pouvoir à M. Jaulneau

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Leblond donne pouvoir à M. Sourisseau

M. Hamel donne pouvoir à M. De Montgolfier

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

Mme Santerre donne pouvoir à M. Sirdey

M. Vella donne pouvoir à M. Térouinard

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier

Absents, excusés :

Mme, Santerre

Mrs Hamel, Bonissol, Fauve, Gorges, Hériot, Huwart, Leblond, Lethuillier, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, fixe :

- le nombre de représentants titulaires de la collectivité à 5 pour le CTP SPP
- le nombre de représentants titulaires de la collectivité à 3 pour le CTP PATS.

Les CTP comprennent en nombre égal des représentants des collectivités territoriales ou établissements publics et des représentants du personnel. Selon l'effectif des agents relevant du CTP, le nombre de représentants titulaires du personnel à ce comité est fixé par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, après consultation des organisations syndicales.

Les représentants de l'administration au CCDSPV sont ceux siégeant au CTP du département, auxquels s'ajoutent, si le nombre de représentants de l'administration au CTP est inférieur à sept, des représentants de l'administration, notamment les représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale et du département, membres du conseil d'administration.

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-18 du : 19 décembre 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 17 décembre 2007

est exécutoire à la date du : 19 décembre 2007

Pour le président,
le directeur départemental

Colonel Didier Paris

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 14 décembre 2007

OBJET

2007 – 068 – Définition du nombre de représentants titulaires aux CHS

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 14 décembre 2007 à 15h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Billarand-Dauphin,

Mrs de Montgolfier, Boisard, Chevallier, Frard, Gigon, Perrot, Jaulneau, Sirdey, Sourisseau, Térouinard.

M. Bonissol donne pouvoir à M. Perrot

M. Fauve donne pouvoir à M. Jaulneau

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Leblond donne pouvoir à M. Sourisseau

M. Hamel donne pouvoir à M. De Montgolfier

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

Mme Santerre donne pouvoir à M. Sirdey

M. Vella donne pouvoir à M. Térouinard

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier

Absents, excusés :

Mme, Santerre

Mrs Hamel, Bonissol, Fauve, Gorges, Hériot, Huwart, Leblond, Lethuillier, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 13 décembre 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, fixe :

- le nombre de représentants titulaires de la collectivité à 5 pour le CHS SPP
- le nombre de représentants titulaires de la collectivité à 3 pour le CHS PATS.

Le CHS est un organe paritaire composé en nombre égal de représentants de l'établissement public désignés par l'autorité territoriale parmi les membres de l'organe délibérant ou parmi les fonctionnaires de l'établissement, et de représentants des organisations syndicales élus au suffrage direct par le personnel.

En ce qui concerne les sapeurs-pompiers volontaires, l'article 54 du décret 99.1039 portant statut des SPV prévoit la consultation du CCDSPV sur toutes les questions relatives aux sapeurs-pompiers volontaires à l'exclusion de celles intéressant la discipline. L'activité des sapeurs-pompiers volontaires étant identique à celle des sapeurs-pompiers professionnels en

termes de risques, le CCDSPV prendra en charge le volet hygiène et sécurité au titre des sapeurs-pompiers volontaires.

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT